Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office du crédit agricole du Québec

Rapport annuel 1989-1990

Québec

90-07261/

Le contenu de cette publication a été rédigé par l'Office du crédit agricole du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 3e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-14193-1
ISSN 0828-6663

(c) Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous remettre le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Forêts,	Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Albert Côté	Michel Pagé

Sainte-Foy, juin 1990

Monsieur Michel Pagé
Ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200 A, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Monsieur Albert Côté
Ministre délégué aux Forêts
200 B, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)

Messieurs les Ministres,

Il m'est agréable de vous remettre le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1990, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,
Michel R. Saint-Pierre

Sainte-Foy, juin 1990

Table des matières

Partie I
Message du président 1

1.1 Faits saillants 2

Partie II
L'Office et ses programmes 3

Chapitre I
L'Office 3

1.1 Sa mission 3

1.2 Son organisation 3

Chapitre II
Le programme de financement agricole 5

2.1 Les prêts agricoles 5

2.2 Les subventions 6

Chapitre III
Le programme de financement forestier 9

3.1 Les prêts forestiers 9

Partie III
Les informations statistiques 11

Chapitre I
Statistiques sur le financement agricole 11

1.1 Sommaire des activités de financement agricole 11

1.2 Répartition des prêts par région agricole 11

1.3 Statistiques sur les prêts à long terme 12

1.3.1 Utilisation des prêts à long terme 12

1.3.2 Répartition des sommes prêtées à long terme selon le genre d'entreprise 12

1.3.3 Catégories d'emprunteurs à long terme 12

1.4 Statistiques sur les prêts à moyen terme et à court terme 13

1.4.1 Utilisation des prêts à moyen terme et à court terme 13

1.4.2 Répartition des sommes prêtées à moyen terme et à court terme selon le genre d'entreprise 13

1.5 Statistiques sur les ouvertures de crédit 13

1.5.1 Répartition des sommes prêtées selon le genre d'entreprise 13

1.6 Statistiques sur les subventions à l'établissement 14

1.6.1 Répartition des subventions à l'établissement par région agricole 14

1.6.2 Répartition des subventions à l'établissement selon le genre d'entreprise 14

1.6.3 Caractéristiques des établissements 14

1.7 Profil financier de la clientèle 15

Chapitre II
Statistiques sur le financement forestier 17

2.1 Sommaire des activités de financement forestier 17

2.2 Répartition des prêts par région administrative 17

2.3 Emploi des sommes prêtées 18

2.4 Catégories d'emprunteurs 19

Partie IV
Les états financiers 21

Chapitre I
Le financement agricole 21

1.1 Rapport du vérificateur 21

1.2 États financiers 22

Chapitre II
Le financement forestier 27

2.1 Rapport du vérificateur 27

2.2 États financiers 28

Annexe
Les bureaux de l'Office du crédit agricole du Québec 33

Partie I
Message du président

Tout au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1990, le secteur agricole a continué de bénéficier d'une conjoncture plutôt favorable qui a amené de nombreux agriculteurs et agricultrices à poursuivre le développement ou la consolidation de leur entreprise. En effet, en dépit d'une tendance à la hausse des taux d'intérêt, les investissements dans le secteur agricole se sont maintenus. Cette confiance dans l'économie, malgré quelques craintes justifiées par la remise en question des appuis gouvernementaux dans le cadre des négociations du GATT, s'explique par une augmentation de 4,6 % des recettes monétaires agricoles en 1989. Pour sa part, le revenu total net du secteur au Québec a connu une augmentation de 4,3 % pour atteindre 935 millions de dollars.

Importante augmentation du niveau d'activités

Dans ce contexte de consolidation et de développement de l'agriculture, l'Office du crédit agricole du Québec a augmenté nettement son rythme d'activités dans la catégorie des prêts à long terme qui constitue le créneau privilégié de l'organisme. En fait, le niveau de la demande de crédit pour la réalisation de projets majeurs est venu confirmer le choix stratégique qui a été fait en 1987-1988 visant à concentrer les aides financières dans le crédit à long terme, soit les prêts consentis à l'occasion de l'achat d'une entreprise agricole ou de la réalisation de projets d'envergure. Avec des prêts à long terme totalisant 262,2 millions de dollars en hausse de 45,8 % sur l'exercice précédent, c'est un nouveau sommet qui était atteint depuis la récession qui a marqué le début de la décennie. Par ailleurs, les aides financières sous forme de subvention, qui accompagnaient les activités de financement, ont également augmenté sensiblement, atteignant un total de 115,7 millions de dollars soit 30 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation est due pour l'essentiel au niveau élevé des taux d'intérêt qui ont prévalu tout au cours de l'année et dont la tendance à la hausse se maintient. Pour sa part, le programme d'aide à l'établissement en agriculture a connu un ralentissement en raison des contraintes découlant des règles d'attribution budgétaires imposées à l'Office.

Le programme de financement forestier a quant à lui connu une activité soutenue, l'Office consentant 851 prêts pour une somme totale de 21,6 millions de dollars, soit sensiblement le même niveau que l'an dernier. L'exercice fut cependant marqué par la décision de l'Office d'imposer, en milieu d'année, un moratoire sur le financement des projets visant à augmenter les capacités des érablières. L'importance des stocks invendus de sirop d'érable et la faiblesse du marché ont justifié cette décision.

Le service à la clientèle: une philosophie de gestion

Au plan administratif, l'exercice 1989-1990 a été surtout marqué par l'entrée en vigueur d'un projet d'entreprise ayant pour thème le service à la clientèle. Ce projet impliquant tout le personnel de l'organisation visait en premier lieu à mieux réaliser la mission de l'Office qui s'adresse à une clientèle bien définie. Les moyens retenus pour atteindre cet objectif furent de divers types. Tout d'abord, des séances de perfectionnement sur le service à la clientèle furent dispensées à tous les employés*. De même, une révision des processus administratifs et des structures de fonctionnement était entreprise dans le but d'alléger les opérations et de réduire les délais. En outre, des pouvoirs d'autorisation de prêts étaient délégués aux directeurs régionaux afin de pouvoir répondre avec plus de promptitude aux demandes de financement des agriculteurs et des agricultrices.

Ces diverses mesures n'ont pas tardé à donner des résultats tangibles puisque les délais moyens de traitement ont été réduits de moitié. En outre, l'allégement du processus de traitement des demandes a permis de mieux concentrer les efforts vers les problèmes majeurs et d'accroître le rôle-conseil des professionnels de l'Office auprès des clients, afin de maximiser les chances de leur entreprise.

Dans la poursuite du même objectif de service à la clientèle, l'Office est à se doter d'outils additionnels. D'une part, un système de gestion documentaire permettra de mieux gérer l'information sur la clientèle. D'autre part, une révision complète des systèmes de traitement de données accroîtra l'efficacité de l'organisme en termes de rapidité, de fiabilité et d'exactitude.

Un souci de visibilité et de transparence

Cette amélioration du service à la clientèle ne saurait être complète si elle n'était accompagnée d'un

* Dans ce document, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

rapprochement de l'organisme vers sa clientèle, tant au point de vue des communications qu'à celui des préoccupations.

À cet effet, l'Office a accrû sa visibilité auprès du monde agricole et des autres intervenants avec qui il transige régulièrement. Cette présence a pris la forme de rencontres multiples avec les producteurs et productrices agricoles, mais aussi de relations de presse, de publicité et d'émissions radiophoniques visant surtout à mieux renseigner sa clientèle sur les particularités du régime québécois de financement agricole. Pour bien mener ces diverses opérations, une Direction des communications a été créée.

Par ailleurs, cette plus grande ouverture vers la clientèle s'est également manifestée par la nomination, au conseil d'administration de l'Office, de deux nouveaux membres issus du milieu agricole, soit madame Colette Lapointe, productrice agricole de Jonquière, et monsieur Normand Fontaine, producteur et administrateur de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Perspectives

La direction de l'Office a amorcé, en fin d'année, un processus de réflexion visant à planifier à moyen et à long termes les actions de l'organisme afin qu'il continue de jouer le rôle de soutien au développement de l'agriculture qui est sien depuis sa fondation.

Le secteur agricole a bien changé depuis vingt ans et les produits financiers de l'Office s'adressent dorénavant à des PME agricoles disposant d'actifs dont la valeur excède souvent 500 000 $. Par ailleurs, le vent de mondialisation des marchés qui souffle depuis quelques années et qui pourrait mener à une réduction de l'encadrement gouvernemental, laisse entrevoir une augmentation des risques d'affaires en agriculture. Un organisme comme l'Office du crédit agricole se doit de prendre acte de ces changements et d'ajuster ses produits et ses façons de faire afin de mieux servir sa clientèle. Ainsi, une nouvelle approche du financement agricole, basée davantage sur les indicateurs de succès que sur les actifs de production, sera à l'origine de nombreux changements au cours de l'année qui vient.

Par ailleurs, le ministre délégué aux Forêts, monsieur Albert Côté, annonçait en fin d'exercice son intention de mettre fin au programme de financement forestier dont les débuts remontent à 1976. Cette décision s'appuie sur des motifs budgétaires et sur une réorientation des programmes en matière de développement de la forêt privée. L'Office du crédit agricole du Québec est fier d'avoir contribué, au cours de ces années, à titre de responsable de ce programme, à l'essor de la sylviculture au Québec.

L'Office vit présentement une mutation profonde dictée par une volonté d'adaptation aux changements qui affectent le monde agricole. Dans un tel contexte, l'atteinte de résultats aussi remarquables que ceux qu'a connus l'Office au cours de l'exercice aurait été impensable sans l'appui de son personnel. Au nom du conseil d'administration, je voudrais donc remercier tous les employés de l'Office du crédit agricole ainsi que les nombreux intervenants de l'extérieur qui nous ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

Le président,

Michel R. Saint-Pierre

1.1 Faits saillants

	1987-1988		1988-1989		1989-1990	
	nombre	$	nombre	$	nombre	$
Prêts agricoles à long terme	1 629	159 243 600	1 809	179 794 800	2 805	262 213 572
Prêts agricoles toutes catégories*	8 734	265 451 191	7 614	275 025 577	4 144	288 208 995
Prêts forestiers	817	19 446 550	858	22 315 300	851	21 570 717
Subventions à l'établissement**	1 536	20 952 000	2 465	35 715 000	1 895	27 625 000
Encours	—	1 784 225 943	—	1 840 227 386	—	1 872 852 220

* Les montants n'incluent pas les ouvertures de crédit.

** Les montants n'incluent pas la subvention s'appliquant sur la totalité des intérêts des 50 000 premiers dollars empruntés pendant cinq ans. Les nombres se rapportent aux personnes établies.

Partie II
L'Office et ses programmes

Chapitre I
L'Office

1.1 Sa mission

Institué en 1936, l'Office du crédit agricole du Québec a pour mission de favoriser le développement des entreprises agricoles et l'exploitation rationnelle des forêts privées. Il administre, à cet effet, des programmes de financement complets pour les secteurs agricole et forestier, assortis de certaines primes et subventions.

1.2 Son organisation

Avec quelque 400 employés, l'Office sert l'ensemble du territoire agricole québécois. Sa clientèle se compose d'un peu plus de 20 000 agriculteurs et de 5 500 exploitants d'entreprise forestière. Son volume de prêts représente environ 57 % du financement agricole offert aux agriculteurs québécois.

Pour l'administration des programmes de financement agricole et forestier, l'Office dispose d'un effectif de 367 postes réguliers et de 54 postes occasionnels. Sur l'ensemble des postes, plus de 200 se retrouvent dans les bureaux régionaux et locaux.

Le conseil d'administration

L'Office relève du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est dirigé par un conseil d'administration composé de cinq membres permanents et de deux membres à temps partiel représentants du milieu agricole.

Président	Michel R. Saint-Pierre
Vice-président	Gaston Grammond
Administrateurs	Colette Lapointe Normand Fontaine Patrice Laroche Gilles LeBel Georges R. Thériault
Secrétaire	André Bouffard

Répartition de l'effectif au 31 mars 1990

Catégories d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Conseil d'administration*	5	—	5
Cadres supérieurs	22	1	23
Cadres intermédiaires	3	2	5
Professionnels	124	43	167
Fonctionnaires	86	127	213
Total	**240**	**173**	**413**

* Le conseil d'administration compte également deux représentants du milieu agricole.

Organigramme de l'Office du crédit agricole du Québec au 31 mars 1990

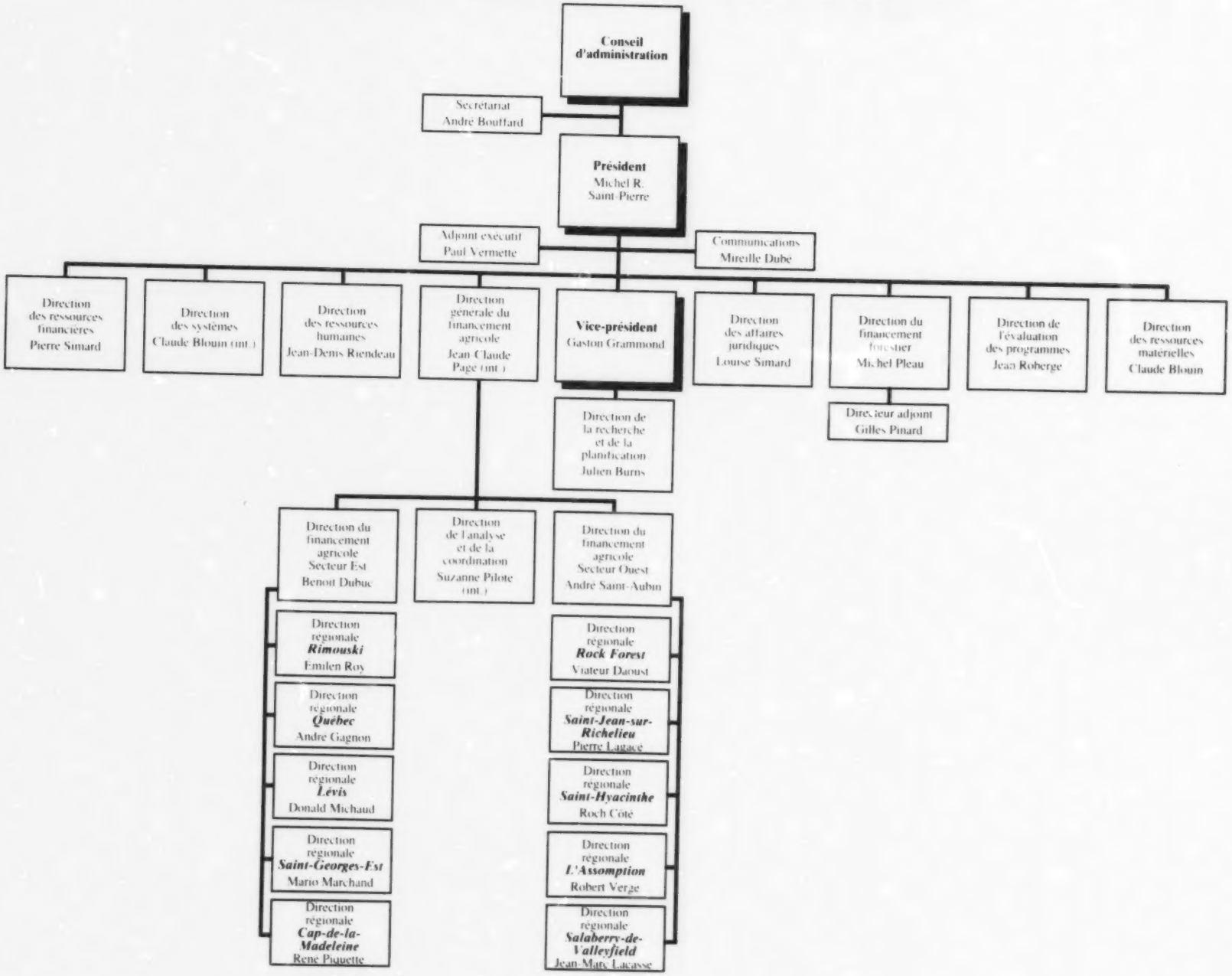

Chapitre II
Le programme de financement agricole

Dans le cadre de la *Loi sur le financement agricole*, l'Office du crédit agricole du Québec autorise des prêts à court, à moyen et à long termes ainsi que des ouvertures de crédit. Le montant global des prêts à court, à moyen et à long termes qui peut être garanti est de 800 000 $ et le montant des prêts qui peut être subventionné, de 200 000 $. Le montant des ouvertures de crédit peut être garanti jusqu'à 200 000 $, sauf pour les entreprises de production céréalière et d'élevage de bovins d'engraissement pour lesquelles la limite est de 500 000 $. Le taux d'intérêt pour les prêts garantis est celui du taux préférentiel majoré de 0,5 % et pour les ouvertures de crédit, celui du taux préférentiel majoré de 1,0 %.

En juin 1989, des modifications ont été apportées au *Règlement d'application de la Loi sur le financement agricole*. Les changements, notamment en ce qui a trait aux subventions liées à la formation et aux modalités de remboursement des prêts, ont facilité l'accès au programme de financement.

2.1 Les prêts agricoles

Les prêts à long terme

Les prêts à long terme accordés par l'Office sont utilisés principalement pour l'achat d'une entreprise agricole, la construction de bâtiments, la réalisation d'améliorations foncières et la consolidation de dettes reliées à ces fins. Le gouvernement subventionne 50 % de la portion d'intérêt excédant 4 % sur les 200 000 premiers dollars de la plupart de ces prêts.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, l'Office a accordé 2 805 prêts à long terme pour un montant de 262,2 millions de dollars. Ceci représente une augmentation de 55 % du nombre de prêts et de 46 % du volume des prêts comparativement à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à la nouvelle loi qui privilégie cette catégorie de prêts et aux changements administratifs qui ont permis de réduire les délais de traitement des dossiers. L'Office a également autorisé le transfert de 735 prêts existants pour une somme additionnelle de 42,3 millions de dollars. Le montant total des prêts ainsi que des transferts de prêts a donc atteint 304,5 millions de dollars.

De plus, l'Office a versé 85,4 millions de dollars en contribution au paiement de l'intérêt, principalement pour les prêts à long terme. Ce montant représente une croissance de 57 % comparativement à l'an dernier. La hausse des taux d'intérêt, l'augmentation de l'encours des prêts ainsi que la création du programme de subventions liées à la formation expliquent pour une large part ce phénomène. En outre, l'élargissement de la définition des prêts admissibles à une subvention d'intérêt a contribué à cette augmentation.

À la fin de cet exercice financier, 4,3 % des détenteurs de prêts à long terme étaient en arrérages. Ces dossiers ont fait l'objet d'une attention particulière, car l'Office a analysé la situation financière des emprunteurs qui éprouvaient des difficultés et a proposé des arrangements aussi souvent que possible.

Malgré une diminution par rapport à l'exercice précédent, les entreprises de production laitière demeurent en tête de liste, avec 61,6 % des prêts à long terme. Cependant, les entreprises de production porcine et de grandes cultures ont toutes deux augmenté leur part relative.

Les prêts à court et à moyen termes

Les prêts à moyen terme accordés par l'Office peuvent servir à des fins d'achat de machinerie et d'outillage agricole, à l'achat d'animaux reproducteurs, de contingent de production ainsi qu'à la consolidation de dettes reliées à ces fins. La durée maximale de ces prêts est de 15 ans. Pour leur part, les prêts à court terme peuvent servir aux mêmes fins, à l'exception de l'achat de quotas. Leur durée maximale est de cinq ans.

Pour l'exercice financier 1989-1990, 1 339 prêts à court et à moyen termes ont été consentis totalisant 26,0 millions de dollars. Ce montant représente une diminution de 73 % par rapport à l'exercice financier précédent. Ce phénomène est largement attribuable au fait que cette catégorie de prêts n'est plus admissible à une contribution au paiement de l'intérêt comme c'était le cas antérieurement. Les taux d'intérêts très élevés et les conditions de financement avantageuses offertes par les fournisseurs de machinerie et d'équipement agricole ont également contribué à cette baisse. Par ailleurs, une partie de cette diminution est due à un transfert des activités de prêts. En effet, les agriculteurs ont eu moins recours au financement à court et à moyen termes puisqu'ils pouvaient dans certains cas obtenir pour les mêmes fins des prêts à long terme subventionnés.

Comme par les années passées, les producteurs ont emprunté à court et à moyen termes principalement pour acheter et réparer la machinerie et l'équipement. Malgré une diminution des sommes prêtées pour l'achat de quotas, la part relative de ces prêts a connu une augmentation de 27,2 %.

Les ouvertures de crédit

Les ouvertures de crédit sont utilisées pour financer les dépenses courantes liées à la production de récoltes et à l'élevage d'animaux de ferme, à l'achat d'animaux destinés à la production de viande ou d'œufs, de même qu'aux frais de subsistance de l'agriculteur. La durée maximale de ces prêts est de cinq ans. Ils peuvent être garantis par l'Office jusqu'à concurrence de 500 000 $ pour les entreprises de production céréalière et d'élevage de bovins d'engraissement ou jusqu'à 200 000 $ pour les autres entreprises.

Pour l'exercice financier 1989-1990, l'Office a autorisé 461 ouvertures de crédit totalisant 36,3 millions de dollars. Ce montant représente une diminution de 32 % par rapport à l'exercice financier précédent. Cette baisse est en partie attribuable à la hausse des taux d'intérêt. Elle est également due à l'augmentation de la prime d'assurance-prêts qui a rendu les institutions financières plus compétitives dans ce créneau du financement. Il importe cependant de mentionner qu'en milieu d'année, le *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* a été modifié, afin d'alléger le coût des ouvertures de crédit pour les emprunteurs. En effet, les droits d'assurance des ouvertures de crédit sont maintenant payables deux fois l'an et calculés sur le montant maximum atteint au cours de cette période, plutôt que d'être payables à l'avance et calculés sur la totalité du montant autorisé. Ces changements devraient se traduire par une augmentation des activités à ce chapitre.

Sommaire des activités de financement agricole

Description	Nombre	Montant consenti $
Prêts à long terme	2805	262 213 572
Prêts à moyen et à court termes	1339	25 995 423
Ouvertures de crédit	461	36 281 599
Total	**4605**	**324 490 594**

2.2 Les subventions à l'établissement

En plus d'une contribution au paiement de l'intérêt sur les prêts à long terme, le programme de financement agricole de l'Office prévoit, pour les agriculteurs de 18 à 40 ans, l'octroi de primes à l'établissement. Ces agriculteurs peuvent également bénéficier de subventions liées à la formation, dont le taux varie en fonction de l'expérience et de la scolarité de l'emprunteur.

La prime à l'établissement peut être octroyée de deux façons. Dans la majorité des cas, elle est versée sous forme d'une subvention de capital. C'est alors une subvention de 15 000 $ par personne qui peut atteindre un maximum de 60 000 $ dans le cas d'une exploitation de groupe. Dans les autres cas, la prime à l'établissement prend la forme d'une subvention d'intérêt s'appliquant sur la totalité des intérêts des 50 000 premiers dollars empruntés, pendant cinq ans.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, l'Office a déboursé 30,3 millions de dollars en subventions de capital, alors qu'il en a autorisé pour un montant de 27,6 millions. Les subventions à l'établissement ont été consenties à 1 895 personnes regroupées dans 1 503 entreprises, ce qui représente une diminution de 23 % par rapport au dernier exercice financier. Cette baisse découle principalement des règles d'attribution budgétaires imposées à l'Office, comme à l'ensemble du secteur gouvernemental, lesquelles ne lui ont pas permis de répondre à toutes les demandes reçues au cours de l'exercice. Il importe de préciser que 47,4 % des personnes ayant bénéficié d'une subvention à l'établissement étaient des femmes. Dans la majorité des cas, il s'agissait de femmes qui travaillaient déjà dans le secteur agricole. Le programme continue donc de favoriser l'acquisition d'un statut d'associée pour les femmes en agriculture.

Les subventions liées à la formation, qui varient selon la scolarité et l'expérience, sont accordées en plus de la contribution au paiement de l'intérêt offerte par l'Office sur les prêts à long terme. En effet, un emprunteur ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires dans le domaine agricole et au moins une année d'expérience bénéficie d'un rabais d'intérêt équivalant à 4 % la première année. Cette subvention diminue de 1 % par année les trois années suivantes. Toutefois, lorsque l'emprunteur ne possède qu'un minimum de neuf années de scolarité et trois années d'expérience pertinente, il bénéficie d'un rabais d'intérêt de 2 % la première année et cette subvention diminue de 0,5 % par année pendant les trois années suivantes. Au cours de l'exercice financier, 1 306 emprunteurs ont pu bénéficier de la contribution supplémentaire à l'intérêt valorisant la formation.

Sommaire des subventions à l'établissement 1989-1990

Description	Nombre d'exploi-tations	Nombre de personnes établies	Montant consenti $
Subventions de capital	1454	1845	27 625 000
Subventions d'intérêt	49	50	*
Total	**1503**	**1895**	—

* L'Office paye la totalité des intérêts sur des emprunts représentant 2 420 000 $.

Sommaire des subventions liées à la formation

Description	Nombre d'exploitations	Montant* 000 000 $
Subvention à l'intérêt: formation de base	1 147	118,4
Subvention à l'intérêt: formation collégiale ou universitaire	159	20,5
Total	**1 306**	**138,9**

* Montant de prêt subventionné.

Chapitre III
Programme de financement forestier

Le programme de financement forestier est régi par la *Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées*. Dans le cadre de ce programme, l'Office accorde et garantit des prêts qui peuvent atteindre 500 000 $ aux propriétaires et locataires de propriétés forestières. Le programme prévoit principalement des prêts hypothécaires d'une durée maximale de 30 ans et des prêts garantis par nantissement forestier d'une durée maximale de 15 ans et n'excédant pas 200 000 $.

L'Office accorde une subvention d'intérêt fixe de 5 % l'an sur le montant principal du prêt, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 000 $, pourvu que l'emprunteur se soit conformé au plan de gestion de sa forêt. Le taux d'intérêt sur de tels prêts ne peut excéder le taux préférentiel majoré de 0,5 % l'an et il s'ajuste le premier jour de chaque mois au taux préférentiel en vigueur le dernier jour du mois précédent.

3.1 Les prêts forestiers

Durant l'exercice financier 1989-1990, l'Office a autorisé 851 prêts forestiers pour un montant de 21,6 millions de dollars alors que 69 prêts existants ont été transférés pour un total de 1,3 millions de dollars. De plus, l'Office a versé 4,4 millions de dollars en subvention à l'intérêt dont 3,2 millions aux emprunteurs et 1,2 millions en coût d'intérêt qu'il assume. Au 31 mars 1990, l'encours des prêts s'élevait à 95,6 millions de dollars, comparativement à 80,7 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Par ailleurs, à la fin de l'année financière, il y avait 117 emprunteurs dont le remboursement du prêt était en arrérages, soit 2 % des détenteurs d'un prêt forestier.

Les sommes prêtées pour l'achat de propriétés forestières ont constitué encore cette année une part importante de l'ensemble des prêts. En outre, le montant prêté pour l'achat d'équipement d'érablière a diminué considérablement par rapport à l'exercice antérieur. On explique ce phénomène par une certaine incertitude quant aux conditions du marché des produits de l'érable et par le moratoire sur le financement des projets d'investissement visant à augmenter la production de sirop décrété par l'Office le 5 octobre 1989.

De plus, il est à noter que plusieurs propriétaires forestiers se sont prévalus des avantages du programme de financement forestier pour agrandir leur boisé. En effet, 20 % de l'ensemble des prêts et 24 % des sommes prêtées ont été consentis à l'occasion d'un agrandissement. Ce volet du programme vise donc à favoriser l'acquisition d'une forêt suffisamment grande pour que l'exploitant puisse en tirer sa principale source de revenu.

La superficie assujettie à un plan de gestion forestier se chiffre, pour le dernier exercice, à 33 801 hectares portant ainsi la superficie totale à 295 800 hectares depuis la création du programme. L'étendue moyenne des unités d'exploitation à l'égard desquelles un prêt a été consenti est quant à lui de 58 hectares.

Partie III
Les informations statistiques

Chapitre I
Statistiques sur le financement agricole

1.1 Sommaire des activités de financement agricole

	Montants autorisés ($)	Transferts autorisés ($)	Encours au 31 mars 1990 ($)
Financement agricole			
Loi sur le financement agricole	314 385 353	888 343	291 224 957
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées	2 330 500	35 803 447	1 199 070 000
Loi sur le crédit agricole	—	5 559 807	98 602 288
Loi favorisant l'amélioration des fermes	6 459 741	—	170 726 767
Loi favorisant le crédit à la production agricole	1 315 000	—	17 132 237
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques	—	—	503 863
Subventions d'établissement			
Subvention de capital*	27 625 000	—	—
Subvention d'intérêt**	2 420 000	—	—

* Subventions accordées en vertu de la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles et de la Loi sur le financement agricole.

** Montant des prêts subventionnés en vertu de la Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs et de la Loi sur le financement agricole.

1.2 Répartition des prêts par région agricole

	Long terme		Moyen et court termes		Ouvertures de crédit	
	Nombre	Montant 000 000 $	Nombre	Montant 000 000 $	Nombre	Montant 000 000 $
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	298	22,2	156	2,8	26	1,5
Québec	384	36,4	300	5,1	67	4,5
Beauce	240	22,6	189	3,3	33	2,9
Nicolet	306	27,7	112	2,6	35	2,6
Estrie	244	21,9	135	2,5	42	2,8
Saint-Hyacinthe	342	37,9	96	2,2	66	6,1
Châteauguay	250	29,2	91	1,9	36	3,2
Outaouais	60	5,3	38	0,6	23	1,6
Abitibi-Témiscamingue	116	7,7	42	0,7	35	1,3
Lanaudière	308	31,6	103	2,8	72	6,7
Mauricie	117	10,3	27	0,4	14	2,1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	140	9,4	50	1,1	12	1,1

1.3 Statistiques sur les prêts à long terme

1.3.1 Utilisation des prêts à long terme

	1987-1988 %	1988-1989 %	1989-1990 %
Achat de fermes d'établissement	45,1	42,6	41,5
Construction de bâtisses	11,2	12,5	15,2
Consolidation	23,4	21,6	13,3
Conversion d'un prêt LCA* — LCAIP**	3,0	6,4	11,2
Achat de fermes d'agrandissement	7,5	6,7	6,1
Amélioration du fonds de terre	0,9	1,0	1,5
Autres fins	8,9	9,2	11,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Loi sur le crédit agricole.

** Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées.

1.3.2 Répartition des sommes prêtées à long terme selon le genre d'entreprise

	1987-1988 %	1988-1989 %	1989-1990 %
Laitière	68,2	66,9	61,6
Grandes cultures	12,6	13,8	14,3
Porcine	7,7	7,8	9,8
Bovine	4,3	4,0	5,5
Avicole	2,0	2,7	1,6
Ovine	0,4	0,6	0,9
Autres	4,8	4,2	6,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.3.3 Catégories d'emprunteurs à long terme

	1987-1988 %	1988-1989 %	1989-1990 %
Sociétés	44,5	41,0	40,9
Propriétaires uniques	37,7	38,5	33,8
Corporations	13,4	12,9	14,9
Emprunteurs indivis	3,1	4,5	4,9
Aspirants agriculteurs	0,2	1,3	4,3
Emprunteurs conjoints	1,0	1,5	1,2
Coopératives	0,1	0,3	0,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.4 Statistiques sur les prêts à moyen terme et à court terme

1.4.1 Utilisation des prêts à moyen terme et à court terme

	1987-1988 %	1988-1989 %	1989-1990 %
Achat et réparation de machinerie et d'équipement	64,7	66,5	50,9
Achat de quotas	19,2	16,1	27,2
Consolidation	—	0,7	9,1
Achat d'animaux reproducteurs	3,4	3,9	5,8
Achat, construction et amélioration de bâtiments	8,9	8,5	3,7
Achat de terres additionnelles	1,5	2,1	1,3
Amélioration du fonds de terre	2,3	1,9	0,2
Autres	—	0,3	1,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.4.2 Répartition des sommes prêtées à moyen terme et à court terme selon le genre d'entreprise

	1987-1988 %	1988-1989 %	1989-1990 %
Laitière	75,0	72,8	73,8
Grandes cultures	12,3	12,4	9,5
Porcine	6,2	7,8	5,0
Bovine	4,2	3,9	4,2
Avicole	1,1	1,5	2,0
Ovine	0,3	0,3	0,4
Autres	0,9	1,3	5,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.5 Statistiques sur les ouvertures de crédit

1.5.1 Répartition des sommes prêtées selon le genre d'entreprise

	1987-1988 %	1988-1989 %	1989-1990 %
Bovine	28,4	26,7	31,6
Grandes cultures	23,8	29,3	30,6
Porcine	25,1	23,0	20,4
Laitière	14,6	13,2	7,3
Avicole	3,9	2,9	2,1
Ovine	0,4	0,7	0,7
Autres	3,8	4,2	7,3
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.6 Statistiques sur les subventions à l'établissement

1.6.1 Répartition des personnes établies par région agricole*

	Nombre de personnes		
	1987-1988	**1988-1989**	**1989-1990**
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	183	246	197
Québec	235	385	267
Beauce	203	315	178
Nicolet	206	279	207
Estrie	160	192	175
Saint-Hyacinthe	111	308	213
Châteauguay	91	143	149
Outaouais	29	71	55
Abitibi-Témiscamingue	57	60	87
Lanaudière	110	248	200
Mauricie	70	98	89
Saguenay — Lac-Saint-Jean	81	120	78

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

1.6.2 Répartition des établissements selon le genre d'entreprise

	1987-1988 %	**1988-1989** %	**1989-1990** %
Laitière	70,0	66,3	58,9
Grandes cultures	8,0	9,5	11,6
Bovine	5,6	6,7	9,5
Porcine	9,2	8,2	7,0
Autres	7,1	9,3	13,0
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1.6.3 Caractéristiques des établissements

	1987-1988	**1988-1989**	**1989-1990**
Nombre de personnes établies*	1 536	2 465	1 895
Proportion d'hommes	43 %	47 %	53 %
Proportion de femmes	57 %	53 %	47 %
Âge moyen (années)	30,1	30,1	29,5
Scolarité moyenne (années)	11,7	11,4	11,4

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

1.7 Profil financier de la clientèle

	Emprunteurs à long terme	Établissements
Actif moyen	442 418	382 744
Passif moyen	208 972	181 269
Avoir net moyen	233 446 (52,8 %)	201 475 (52,6 %)
Revenus agricoles moyens	160 004	137 142
Dépenses agricoles moyennes	121 579	104 474
Paiements annuels moyens	27 348	21 185

Chapitre II
Statistiques sur le financement forestier

2.1 Sommaire des activités de financement forestier

	Nombre	$
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées		
Prêts consentis	851	21 570 717
Transferts de prêts	43	927 200
Encours des prêts	—	76 112 301
Hectares sous plan de gestion	167 921 ha	—
Loi sur le crédit forestier		
Prêts par l'Office		
Transferts de prêts	26	352 500
Encours	—	17 819 410
Hectares sous plan de gestion	118 000 ha	—
Prêts par les prêteurs autorisés		
Encours	—	1 660 397
Hectares sous gestion	9 900 ha	—

2.2 Répartition des prêts forestiers par région administrative

	Nombre	Montant 000 $
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	127	1 942
Saguenay — Lac-Saint-Jean	70	1 033
Québec	342	7 623
Trois-Rivières	51	1 155
Estrie	167	6 131
Montréal	82	2 982
Outaouais	6	152
Nord-Ouest	5	78
Côte-Nord	1	475
Total	**851**	**21 571**

2.3 Emploi des sommes prêtées

Emploi des sommes prêtées	1988-1989		1989-1990	
	Montant 000 $	%	Montant 000 $	%
Achat d'une forêt	7 785	34,9	10 844	50,3
Aménagement	14	0,1	55	0,3
Amélioration d'une forêt	70	0,3	—	—
Consolidation de dettes pour achat	5 763	25,8	5 132	23,8
Consolidation de dettes pour aménagement	57	0,3	5	—
Achat, amélioration ou construction de bâtiment	835	3,7	596	2,8
Voirie forestière	116	0,5	71	0,3
Pépinière	32	0,1	351	1,6
Serre	—	—	15	0,1
Semence et plant forestier	—	—	—	—
Machinerie forestière	1 638	7,3	1 943	9,0
Équipement d'érablière	5 919	26,5	2 494	11,5
Protection de la forêt	—	—	—	—
Autres fins	86	0,4	65	0,3
Total	**22 315**	**100,0**	**21 571**	**100,0**

2.4 Catégories d'emprunteurs forestiers

Catégories d'emprunteurs	1988-1989		1989-1990	
	Nombre	Montant 000 $	Nombre	Montant 000 $
Propriétaire				
• individu	540	11 653	527	10 595
• indivis	204	5 835	205	5 819
• corporation	38	2 325	56	3 248
• société	17	462	19	643
• coopérative	—	—	—	—
Permissionnaire				
• individu	15	346	12	284
• indivis	6	234	4	142
• corporation	5	357	6	181
• société	—	—	4	140
Locataire				
• individu	1	15	—	—
• indivis	—	—	1	8
• corporation	—	—	—	—
• société	—	—	1	47
Conjoint				
• individu	—	—	—	—
• indivis	5	189	3	109
• corporation	—	—	—	—
Propriétaire — permissionnaire				
• individu	17	509	8	151
• indivis	3	49	3	98
• corporation	—	—	1	42
• société	—	—	1	64
Propriétaire — locataire				
• individu	5	269	—	—
• société	2	47	—	—
Total	**858**	**22 315**	**851**	**21 571**

Partie IV
Les états financiers

Chapitre I
Le financement agricole

1.1 Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement agricole au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juin 1990

1.2 États financiers

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement agricole

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Dépenses		
Subventions (note 3)	108 544 390 $	83 789 166 $
Administration (note 4)	18 601 065	17 111 000
Intérêts sur emprunts	13 071 425	11 627 109
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	51 258	118 613
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	55 264	24 053
	140 323 402	112 669 941
Revenus		
Intérêts sur prêts	5 726 451	6 291 696
Recouvrements de dépenses	412 687	336 988
Intérêts sur dépôts bancaires	152 055	134 371
	6 291 193	6 763 055
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	134 032 209 $	105 906 886 $

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement agricole

Bilan au 31 mars 1990

	1990	1989
Actif		
Encaisse	1 896 415 $	669 927 $
Débiteurs	452 101	630 224
Intérêts payés d'avance	—	126 866
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	257 675	781 391
Intérêts courus et échus	1 966 992	2 376 137
Prêts (notes 6 et 7)	98 416 138	107 179 225
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	494 075	742 499
	103 483 396 $	112 506 269 $
Passif		
Intérêts courus	92 757	—
Dépôts des emprunteurs	310 880	172 398
Revenus perçus d'avance	57 000	68 645
Dû aux institutions prêteuses	348 611	660 363
Emprunts à long terme (note 7)	98 900 000	107 600 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	3 774 148	4 004 863
	103 483 396 $	112 506 269 $

Éventualités (note 9)

Pour l'Office

Michel R. Saint-Pierre

Gaston Grammond

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement agricole

Notes complémentaires
31 mars 1990

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par *la Loi sur le financement agricole* (L.R.Q., chapitre F-1.2), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en regard du financement agricole à titre d'administrateur de la *Loi sur le financement agricole*, de la *Loi sur le crédit agricole*, de la *Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées*, de la *Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs*, de la *Loi favorisant l'amélioration des fermes*, de la *Loi favorisant le crédit à la production agricole*, de la *Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques*, de la *Loi sur le prêt agricole*, de la *Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles*, du programme de réaménagement foncier du secteur agricole et du programme d'une banque de terres arables.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputés aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement agricole sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

3. Subventions

	1990	1989
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	62 292 062 $	41 555 550 $
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	20 802 793	943 515
Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles (L.R.Q., chapitre M-36)	14 475 045	29 144 733
Loi favorisant l'établissement de jeunes agriculteurs (L.R.Q., chapitre E-12.1)	4 639 573	5 397 031
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	4 289 218	4 456 219
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	2 043 084	2 288 713
Programme de réaménagement foncier du secteur agricole (Décrets 3813-76 et 3814-76)	2 426	3 075
Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques (L.R.Q., chapitre C-79)	189	330
	108 544 390 $	83 789 166 $

4. Administration

	1990	1989
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	14 122 319 $	12 862 279 $
Services de transport et de communication	1 076 555	945 722
Services professionnels, administratifs et autres	1 018 059	1 035 998
Entretien et réparations	38 102	32 128
Loyers	1 408 137	1 279 304
Fournitures et approvisionnements	332 302	316 873
Matériel et équipement	605 591	638 696
	18 601 065 $	17 111 000 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1990	1989
Perte totale	569 382 $	819 229 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	518 124	700 616
	51 258 $	118 613 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1990, des versements échus en capital de 556 652 $ (579 113 $ au 31 mars 1989).

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit :

	1990	1989
Total des emprunts	116 800 000 $	127 300 000 $
Portion afférente au financement forestier	17 900 000	19 700 000
	98 900 000 $	107 600 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec — sans intérêt ni modalité de remboursement

	1990	1989
Avance pour intérêts sur emprunts	2 937 851 $	3 173 144 $
Avance pour fonds de roulement	500 000	500 000
Recouvrements de dépenses à remettre	386 998	497 177
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	(50 701)	(165 458)
	3 774 148 $	4 004 863 $

9. Éventualités

L'Office est défendeur dans des poursuites judiciaires totalisant 7 834 000 $. Ces poursuites sont contestées par l'Office et il est impossible à l'heure actuelle d'en prédire le dénouement. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers. Les montants que l'Office pourrait débourser concernant ces poursuites seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Chapitre II
Le financement forestier

2.1 Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office du crédit agricole du Québec — financement forestier au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juin 1990

2.2 États financiers

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement forestier

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1990

	1990	1989
Dépenses		
Subventions (note 3)	3 176 414 $	2 439 415 $
Intérêts sur emprunts	2 388 407	2 170 792
Administration (note 4)	1 389 790	1 279 560
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs (note 5)	117	11 286
Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières	—	5 282
	6 954 728	5 906 335
Revenus		
Intérêts sur prêts	1 133 842	1 158 686
Intérêts sur dépôts bancaires	22 175	20 644
Recouvrements de dépenses	1 522	1 637
	1 157 539	1 180 967
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	5 797 189 $	4 725 368 $

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement forestier

Bilan au 31 mars 1990

	1990	1989
Actif		
Encaisse	249 094 $	48 955 $
Débiteurs	4 243	4 507
Intérêts payés d'avance	—	23 227
À recevoir du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	—	2 956
Intérêts courus et échus	347 586	333 033
Prêts (notes 6 et 7)	17 809 499	19 676 356
Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	13 898	29 728
	18 424 320 $	20 118 762 $
Passif		
Intérêts courus	16 788 $	— $
Dépôts des emprunteurs	—	1 660
Emprunts à long terme (note 7)	17 900 000	19 700 000
Dû au gouvernement du Québec (note 8)	507 532	417 102
	18 424 320 $	20 118 762 $

Pour l'Office

Michel R. Saint-Pierre

Gaston Grammond

L'Office du crédit agricole du Québec

Financement forestier

Notes complémentaires 31 mars 1990

1. Constitution et objet

L'Office du crédit agricole du Québec, régi par la *Loi sur le financement agricole* (L.R.Q., chapitre F-1.2), est chargé d'administrer diverses lois concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Les présents états financiers de l'Office se rapportent exclusivement à ses opérations en tant qu'administrateur de la *Loi sur le crédit forestier* et de la *Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.*

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions

Les paiements de subventions sont portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils deviennent dus. Ils correspondent aux sommes dûment autorisées et acceptées à ce titre par le gouvernement.

Dépenses d'administration

Le coût des avantages sociaux et celui des services de soutien, défrayés à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement, ne sont pas présentés à l'état des revenus et dépenses.

Matériel et équipement

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputés aux opérations.

Pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières

Les pertes sur garanties de prêts consentis par des institutions financières avant le 1er août 1978 sont comptabilisées aux dépenses lors des paiements en exécution des garanties.

Autres transactions

Les autres transactions du financement forestier sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

Les biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sont inscrits au montant du solde en capital, des intérêts et des frais accessoires encourus par l'Office et les prêteurs. Les gains ou les pertes résultant de l'aliénation de ces biens sont inscrits au moment de leur réalisation.

Pour les prêts consentis avant le 1er août 1978, les pertes résultant de la vente de ces biens sont inscrites dans l'état des revenus et dépenses. Pour les prêts consentis le ou après le 1er août 1978, les pertes sont assumées par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

3. Subventions

Cette dépense représente des remboursements d'intérêt équivalant à 5 % des sommes dues par les emprunteurs aux institutions prêteuses jusqu'à concurrence des maximums prévus aux règlements.

	1990	1989
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	3 043 523 $	2 238 572 $
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	132 891	200 843
	3 176 414 $	2 439 415 $

4. Administration

	1990	1989
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 213 809 $	1 124 957
Services de transport et de communication	74 749	76 914
Services professionnels, administratifs et autres	21 244	12 745
Entretien et réparations	1 108	3 798
Loyers	21 174	19 003
Fournitures et approvisionnements	33 540	22 405
Matériel et équipement	24 166	19 738
	1 389 790 $	1 279 560 $

5. Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs

	1990	1989
Perte totale	17 480 $	75 779 $
Perte assumée par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	17 363	64 493
	117 $	11 286 $

6. Prêts

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 1990, des versements échus en capital de 129 598 $ (102 106 $ au 31 mars 1989).

7. Emprunts à long terme

Au 31 mars, l'Office détient des emprunts auprès d'institutions financières dont le solde en capital se répartit comme suit:

	1990	1989
Total des emprunts	116 800 000 $	127 300 000 $
Portion afférente au financement agricole	98 900 000	107 600 000
	17 900 000 $	19 700 000 $

Ces emprunts consentis sous forme d'avances directes, portent intérêt au taux préférentiel et peuvent être convertis en billets ou acceptations bancaires, au gré de l'Office. Le total de ces emprunts est remboursable par versements trimestriels de 1 600 000 $ et le solde à l'échéance en 1996.

L'Office s'est engagé à ne pas transporter en garantie, hypothéquer, nantir ou autrement disposer de tout ou partie des prêts agricoles et forestiers consentis jusqu'à concurrence des soldes des emprunts.

8. Dû au gouvernement du Québec — sans intérêt ni modalité de remboursement

	1990	1989
Avance pour intérêts sur emprunts	454 026 $	375 222 $
Avance pour fonds de roulement	50 000	50 000
Recouvrements de dépenses à remettre	3 506	3 165
Solde à recevoir relatif aux pertes sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs	—	(11 285)
	507 532 $	417 102 $

Annexe
Les bureaux de l'Office du crédit agricole du Québec

Alma

725, rue Harvey Ouest
Alma (Québec)
G8B 1P5
Tél.: (418) 668-2369

Amos

302, 6e Rue Ouest
Amos (Québec)
J9T 2T5
Tél.: (819) 732-8924

Cap-de-la-Madeleine

430, rue Saint-Laurent
Bureau 110
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 6H3
Tél.: (819) 375-1632

Drummondville

270, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G3
Tél.: (819) 477-9093

Granby

77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél.: (514) 372-0136

Hull

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Local 6.120
Édifice Jos-Montferrand
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél.: (819) 772-3044

L'Assomption

178, rue Notre-Dame
C.P. 3250
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
Tél.: (514) 589-2204

La Sarre

357, 2e Rue Est
La Sarre (Québec)
J9Z 2H8
Tél.: (819) 333-4575

Lévis

5430, boul. de la Rive-Sud
Lévis (Québec)
G6V 4Z2
Tél.: (418) 833-7575

Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette
C.P. 1090
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
Tél.: (819) 293-6106

Québec

1281, boulevard Charest Ouest
Carrefour Saint-Sacrement
Québec (Québec)
G1N 2C9
Tél.: (418) 643-8693

Rimouski

337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél.: (418) 722-3754

Rivière-du-Loup

298, boulevard Thériault
3e étage
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 4C2
Tél.: (418) 867-1264

Rock Forest

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A5
Tél.: (819) 820-3323

Sainte-Foy

Siège social
1020, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P2
Tél.: (418) 643-2610

Saint-Félicien

863, boulevard Sacré-Cœur
C.P. 8300
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2R4
Tél.: (418) 679-5574

Saint-Georges-Est

11 500, 1re Avenue Est
Bureau 110
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 2C3
Tél.: (418) 228-7637

Salaberry-de-Valleyfield

157, rue Victoria
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1A5
Tél.: (514) 371-2690

Saint-Hyacinthe

2690, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 4Y5
Tél.: (514) 773-6050

Saint-Jean-sur-Richelieu

320, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 5K9
Tél.: (514) 348-4948

Victoriaville

62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél.: (819) 758-8239

Ville-Marie

1, rue Notre-Dame
C.P. 940
Ville-Marie (Québec)
J0Z 3W0
Tél.: (819) 629-2469

Note: Seuls les bureaux permanents de l'Office sont inscrits sur cette liste.
Il existe aussi 15 autres points de contact répartis à travers le Québec.

L'Office
du crédit agricole
du Québec

ISBN 2-551-14193-1

90000

9 782551 141937

Imprimé au Québec, Canada